



Le 15 décembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRES NATIONS

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M^{me} Dunn

M. Melanson

L'hon. M^{me} Dunn

M. Melanson

L'hon. M^{me} Dunn

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

MUNICIPALITÉS

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

M. K. Chiasson

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. K. Chiasson

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

FOYERS DE SOINS

M. G. Arseneault

L'hon. M. Fitch

M. G. Arseneault

M. G. Arseneault

L'hon. M. Fitch

M. G. Arseneault

L'hon. M. Fitch

LOYERS

M. Coon

L'hon. M. Fitch

M. Coon

L'hon. M. Fitch

L'hon. M. Fitch

L'hon. M. Fitch

IMMUNISATION

M. Austin

L'hon. M^{me} Shephard

M. Austin

L'hon. M^{me} Shephard

ÉCOLES

M. LeBlanc

L'hon. M. Cardy

M. LeBlanc

L'hon. M. Cardy

[Traduction]

PREMIÈRES NATIONS

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. La semaine dernière, le premier ministre a écrit deux nouveaux chapitres de l'histoire du Nouveau-Brunswick. Pour une deuxième année consécutive, notre province est la plus pauvre du pays. Le premier ministre a écrit un autre chapitre la semaine dernière en rompant la relation de confiance établie avec les Premières Nations de notre province.

Nous connaissons les manières de faire du premier ministre en ce qui concerne sa relation avec les Premières Nations. Nous savons que, lorsque ce dernier était ministre des Finances, il voulait annuler les accords de partage des recettes avec les Premières Nations, accords qui leur permettaient de prospérer et de parvenir à la croissance économique. La semaine dernière, il a donné la directive à la ministre de proposer des amendements et aux membres de son caucus et du Cabinet de voter contre la tenue d'une enquête indépendante. Monsieur le président, les dirigeants des Premières Nations sont très, très préoccupés. En fait, je veux poser la question suivante au premier ministre cet après-midi : Depuis jeudi dernier, a-t-il communiqué avec les chefs des Premières Nations pour essayer de réparer les torts causés?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, il est intéressant de noter que, alors que nous parlons constamment des si nombreuses recommandations, études et enquêtes, aucune action n'est prise à l'égard de tant de questions dans le pays, dans la province et dans d'autres provinces voisines au Canada atlantique. Nous avons dit que nous pourrions passer deux ou trois ans à parler de faire quelque chose ou que nous pourrions plutôt agir. Bien sûr, je suis très content de ce qui est proposé en lien avec toutes les leçons tirées d'enquêtes précédentes ou de recommandations antérieures qui n'ont pas encore été mises en oeuvre.

Selon moi, les Premières Nations dans la province voudront que des mesures soient prises. Elles voudront voir des actes plutôt que des paroles, Monsieur le président, et c'est ce que nous nous engageons à accomplir. Je suis fier de dire que la ministre mise énormément sur des mesures axées sur l'obtention de résultats concrets, et quand on y repensera dans six mois ou un an, on se demandera : Pourquoi a-t-il fallu autant de temps? Eh bien, le temps est venu d'agir, et je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui est axé sur l'obtention de résultats.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, la question était très précise. Le premier ministre parle de mesures, mais nous n'avons vu aucune mesure dans le dossier en question et dans bien d'autres, d'ailleurs. Depuis jeudi dernier, je demande au premier ministre d'essayer de réparer les torts causés. J'espère que les torts sont réparables. Ce sera très difficile parce que les gens d'en face ont perdu leur

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

crédibilité auprès des chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick. Monsieur le premier ministre, avez-vous oui ou non communiqué avec les dirigeants des Premières Nations depuis jeudi dernier?

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Merci, Monsieur le président. Je ne suis pas d'accord sur le fait que nous n'avons rien fait. Je pense que cela est erroné. À mon avis, si l'on examine les faits, on constate que c'est la première fois dans l'histoire de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick qu'un gouvernement reconnaît l'existence du racisme systémique et qu'il s'agit d'un problème réel, et c'est pourquoi nous agissons pour y remédier.

De plus, j'aimerais vous dire aujourd'hui qu'il faut aussi tenir compte du fait que nous prendrons les mesures nécessaires en travaillant avec les Premières Nations à la définition d'un plan, soit un plan de travail pour progresser dans la lutte contre le racisme systémique, ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en oeuvre du plan.

Enfin, au sujet des appels à l'action de la CVR, nous nous sommes déjà engagés à cet égard. Nous y donnerons aussi suite en examinant les recommandations et en mettant en oeuvre celles qui conviennent pour la province. Je vous remercie de la question.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Le fait que le premier ministre ne réponde même pas à une question précise est lourd de sens. Il ne cesse de parler d'actions et de résultats. Or, il ne peut même pas prendre la parole ici aujourd'hui pour nous dire à nous, ainsi qu'aux gens du Nouveau-Brunswick qui nous écoutent, s'il a communiqué depuis jeudi dernier avec les dirigeants des Premières Nations du Nouveau-Brunswick. La situation est vraiment honteuse.

Monsieur le président, le premier ministre a placé la semaine dernière sa ministre dans une situation très délicate. La ministre doit maintenant chercher à rétablir les relations avec les Premières Nations et à retrouver une certaine crédibilité. Les chefs des Premières Nations ont demandé sa démission. Voilà ce qu'ils ont demandé la semaine dernière. Les torts causés sont considérables, vraiment considérables. Je ne sais pas s'ils pourront être réparés. Le premier ministre peut-il nous indiquer les mesures précises qu'il prendra pour rétablir les relations en question?

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Monsieur le président, je remercie encore le député de la question. J'en suis réellement reconnaissante. Comme je l'ai dit plus tôt, je pense vous avoir fourni un plan concernant les actions concrètes à venir. C'est le plan d'action que nous mettrons en oeuvre. J'aimerais aussi tendre la main aux gens de l'autre côté quand je dis que nous leur serions certainement



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

reconnaissants s'ils voulaient bien nous aider à l'égard du plan. Encore une fois, je remercie le député de la question.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, voilà toute une réponse. Je dois reconnaître que le premier ministre et la ministre ont annoncé la création d'un groupe de travail sur la vérité et la réconciliation. J'aimerais savoir, de la part du premier ministre... Faisons preuve de respect à l'égard des Premières Nations du Nouveau-Brunswick. J'ai été le ministre responsable du dossier. J'ai travaillé très fort pour essayer de bâtir une relation avec les Premières Nations et de vraiment comprendre certains de leurs besoins et de leurs difficultés. Ces gens veulent être respectés. Ils veulent établir un dialogue avec le gouvernement. Voici ce que je demande au premier ministre : Si les Premières Nations décident de ne pas participer au groupe de travail sur la vérité et la réconciliation, qu'advient-il ensuite?

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Je vous remercie encore une fois de la question. Il serait tout à fait regrettable que les Premières Nations décident de ne pas participer. Je suis déterminée à agir. Dès le début, je l'ai expliqué aux Premières Nations. J'ai effectivement le plus grand respect pour elles. Le temps est venu d'agir. Hélas, personne n'a rien fait pendant plusieurs décennies. Je pense que des efforts se font attendre depuis trop longtemps. Si les Premières Nations décidaient de ne pas participer, je m'engagerais à prendre les mesures qui s'imposent selon les recommandations dont nous sommes saisis. Merci.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, j'écoute la ministre cet après-midi. Elle fait tout son possible. Je pense qu'elle essaie de nous faire croire... Elle compte travailler fort. Au bout du compte, je sais et nous savons de quelle manière opère le premier ministre. Il est le premier ministre de la province. Toute prise de décision passe par lui. Nous le savons. Les gens du Nouveau-Brunswick le savent maintenant.

Je demande au premier ministre de bien vouloir se lever cet après-midi et nous dire ce qu'il est disposé à faire pour amener la réconciliation avec les chefs des Premières Nations et les collectivités des Premières Nations au Nouveau-Brunswick et pour regagner leur respect afin de pouvoir établir une relation de confiance entre eux et le gouvernement actuel et, bien sûr, le premier ministre.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Voilà qui est intéressant. Le chef de l'opposition dit qu'il a été responsable du dossier pendant deux ans. Je ne peux que lui demander d'indiquer ce qu'il a accompli, s'il le peut. Qu'est-ce qui a été réellement accompli? Le niveau de vie des membres des Premières Nations a-t-il augmenté partout dans la province? Le nombre de crimes violents a-t-il diminué? La toxicomanie a-t-elle reculé? Les activités illégales ont-



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

elles diminué? Monsieur le président, je parie que le chef de l'opposition ne peut indiquer la moindre réalisation à cet égard dans la province. Il peut bien parler parce qu'il a toujours été facile de parler, et les gens d'en face ont toujours été doués pour parler.

Je vais vous dire ce que je ferai. J'appuierai entièrement la ministre, car je suis convaincu qu'elle mènera la tâche à bien.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Si le premier ministre veut savoir ce que nous avons accompli, il n'a qu'à demander aux chefs des Premières Nations. Nous avons noué des relations fondées sur le respect et la confiance. Nous avons vraiment été à l'écoute des besoins exprimés par les Premières Nations. Voilà pourquoi nous avons déposé la semaine dernière la motion que vous avez complètement vidée de sa substance et amendée. Nous avons renouvelé les accords de partage des recettes avec les Premières Nations et les avons prolongés pendant un certain temps pour que celles-ci puissent prospérer et générer des emplois et de la croissance économique dans leurs collectivités, ce à quoi vous vous opposez. Nous le savons.

Monsieur le président, je demande au premier ministre de nous dire aujourd'hui quand il appellera chacun des chefs des 15 collectivités pour tenter de retrouver du respect et de la crédibilité auprès des chefs des Premières Nations.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, il est très évident que le chef de l'opposition ne peut pas parler de la moindre amélioration des conditions de vie pour les Premières Nations dans la province. Il pourrait indiquer certains aspects, mais, quand on considère 80 % de la population, ces personnes vivent-elles mieux? Les collectivités en question sont-elles maintenant en meilleure posture? Les gens jouissent-ils d'une meilleure qualité de vie? Je ne crois pas que ce soit le cas pour la majorité des collectivités des Premières Nations.

Vous pouvez parler de paroles parce que nous en entendons beaucoup. Vous pourriez plutôt demander comment nous atteler à la tâche. Comment chaque Première Nation... Comment faire pour améliorer les conditions et le niveau de vie dans toutes les collectivités? Voilà notre objectif. À mon avis, nous pouvons faire le tour de la province pour parler aux différents chefs et dirigeants dans les collectivités et leur demander si la situation s'est améliorée pour eux ou s'ils voient davantage de résultats. Je pense que la réponse serait malheureusement non.

MUNICIPALITÉS

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, la gestion du fonds d'aide aux municipalités pour la COVID-19 est un fiasco en devenir. Ce qui aurait pu ou dû être une solution très simple pour tout le monde se révèle en fait un cauchemar administratif.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Les 41 millions de dollars que le gouvernement fédéral a mis à disposition devaient être distribués aux municipalités le plus rapidement et efficacement possible pour les aider à faire face aux difficultés liées à la pandémie de COVID-19. Or, le ministre des Gouvernements locaux a choisi de rendre le processus très compliqué. Monsieur le président, le ministre a pris la parole la semaine dernière. Il était tout fier de prendre la parole la semaine dernière pour mentionner que, à deux semaines de la date butoir, 7 municipalités sur 102 avaient déposé leur demande.

[Original]

Le ministre est-il persuadé que toutes les municipalités soumettront leurs demandes avant le 31 décembre? Sa promesse de leur envoyer de l'argent dans un délai de six à sept jours tient-elle toujours?

[Traduction]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci, Monsieur le président. Nous sommes contents d'avoir travaillé avec le gouvernement fédéral à l'Accord sur la relance sécuritaire. Comme nous l'avons indiqué à la Chambre la semaine dernière, sept collectivités ont présenté une demande et ont reçu ou recevront leurs fonds. Tout ce que les municipalités doivent faire, c'est proposer en leur sein une motion. Il s'agit d'une motion publique ; il n'y a donc rien de secret. Nous pouvons dire aux conspirationnistes du député... de Grand-Sault qu'il n'y a pas de conspiration. Nous procédons en trois phases relativement aux 41 millions de dollars prévus au titre de l'Accord sur la relance sécuritaire et nous veillerons à ce que l'argent de la phase 2, en 2020, soit versé le plus tôt possible et dès que nous le pourrons.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, je demanderais au ministre des Gouvernements locaux s'il a confiance dans la réponse qu'il a donnée. À titre de porte-parole en matière des Gouvernements locaux, j'ai l'occasion de parler à des maires et à différentes parties prenantes dans la province, qui m'ont dit qu'ils avaient présenté leur plan au gouvernement provincial et que le ministère leur avait demandé de présenter un nouveau plan, car ce qu'ils avaient soumis était inexact. Ces derniers auraient apparemment surestimé leurs économies. Alors, imaginez-vous. Le processus est déjà compliqué. Les administrateurs disent qu'ils manquent de temps pour répondre aux exigences, d'autant qu'il est très difficile de remonter dans le temps pour établir la liste de toutes les dépenses des sept derniers mois. Il leur est demandé maintenant de le faire une deuxième fois.

Je pose au ministre la question suivante : Aurait-il l'obligeance de nous dire combien de municipalités se sont vu demander de présenter à nouveau leur plan et pourquoi une telle demande leur a été faite?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, ce que nous observons aujourd'hui, c'est de l'interprétation partisane libérale. Nous voilà revenus à la culture politique du Parti libéral. C'est comme une machine qui ne cesse de tourner.

Je peux vous assurer que j'ai discuté avec tous les maires du Nouveau-Brunswick et tous les dirigeants communautaires à l'échelle municipale. Nous travaillons de façon concertée et nous veillons à ce que les municipalités obtiennent leur argent.

Comme nous le savons, le dossier comprend trois phases. Pendant la phase 1, nous avons affecté 1,6 million de dollars aux services de transports en commun. Pendant la phase 2, en 2020, les municipalités peuvent obtenir des fonds en indiquant, au moyen d'une motion — oui, une motion —, où se trouvent leurs fonds. Nous voulons nous assurer que les municipalités rendent des comptes au gouvernement fédéral. Voilà pourquoi nous ne dépensons pas l'argent des Libéraux simplement pour dire que nous le dépensons, Monsieur le président.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, le ministre tourne en rond.

Écoutez, versez l'argent aux municipalités, un point c'est tout. Les fonds fédéraux doivent servir à aider les provinces à donner de l'argent aux municipalités parce que celles-ci en ont besoin. D'autres provinces ont choisi de distribuer l'argent au prorata de la population. Le gouvernement provincial dit : Non, nous compliquerons le processus ; nous vous demanderons de remuer ciel et terre pour obtenir votre argent.

Qui plus est, le ministre a déjà promis qu'il verserait l'argent restant aux municipalités selon le nombre d'habitants.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Comment le ministre sait-il qu'il restera de l'argent? Il n'a pas vu les demandes des municipalités.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, Monsieur le ministre.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Je demande au premier ministre : Veuillez prendre le dossier en main, car le ministre des Gouvernements locaux a mal géré le fonds d'entrée de jeu.

Questions orales

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, nous voyons des tactiques à la Trump : de fausses nouvelles se répandent ici même, au Nouveau-Brunswick. Nous avons notre propre Donald Trump, et il vient de Tracadie. Je vous le dis tout de suite.

Monsieur le président, nous avons fait preuve de collaboration envers les municipalités. Nous avons prêté attention. Nous ne retardons pas le dossier. Nous travaillons de façon concertée. Le ministère, la fonction publique, assure une communication soutenue de sorte que chaque directeur municipal, chaque municipalité, sait très bien ce qu'il faut faire. Je peux vous assurer que la somme de 41 millions de dollars sera dépensée à bon escient. Les municipalités rendront des comptes et feront en sorte d'obtenir l'argent qui leur revient.

FOYERS DE SOINS

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, L) : Merci, Monsieur le président. Le récent reportage dans les médias au sujet du projet pilote au titre duquel étaient prévues des compressions de personnel dans les établissements de soins de longue durée du Restigouche est très alarmant. Nous sommes en pleine pandémie, et le personnel soignant dévoué fait tout ce qu'il peut pour fournir des soins durant cette période très difficile. Le premier ministre peut-il expliquer à la Chambre et aux gens du Nouveau-Brunswick pourquoi il a intentionnellement réduit les soins de santé dans les foyers de soins de la province et mis en danger les personnes âgées?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Merci, Monsieur le président. Je suis content de répondre à la question du député. Ce dernier rassemble divers éléments de vérité pour tisser une trame qui ne reflète pas vraiment ce qui s'est réellement passé.

Le protocole d'entente est entré en vigueur avant la pandémie de COVID-19, mais celle-ci est survenue directement dans la foulée. Des mesures de vérification ont été prises afin que les patients reçoivent de bons soins puisque le protocole d'entente était axé sur les soins aux patients. Lorsque la pandémie de COVID-19 a frappé, le ministère s'est de nouveau assuré que les patients étaient bien soignés. Nous avons envoyé sur place des personnes provenant d'autres régions. Nous avons envoyé des médecins sur place pour qu'ils examinent les patients afin de répondre à toutes les préoccupations soulevées par d'anciens employés. Nous avons conclu, encore une fois, que les deux questions étaient distinctes, mais l'opposition actuelle essaie de les mélanger pour semer la confusion dans la population. Cela nuit aux gens et aux pensionnaires auxquels le personnel de première ligne dévoué fournit des soins au Nouveau-Brunswick.

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, L) : S'il est question de mesures de vérification, pourquoi alors les gens d'en face réduisent-ils le nombre d'inspections dans les foyers de soins? Pourquoi réduisent-ils le nombre d'inspecteurs? Il y a maintenant moins d'inspecteurs qu'avant.

Questions orales

[Original]

Monsieur le président, il y a très peu de dossiers qui atteignent le niveau d'une enquête publique, mais celui-ci en est un.

[Traduction]

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : Mesdames et Messieurs les parlementaires, à l'ordre, s'il vous plaît. J'aimerais entendre les questions posées.

[Original]

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, L): Monsieur le président, il y a très peu de dossiers qui atteignent le niveau d'une enquête publique, mais celui-ci en est un.

Le premier ministre peut-il expliquer aux familles des personnes vivant dans nos foyers de soins pourquoi il a décidé de conclure un accord secret pour permettre aux foyers de ne pas fournir le niveau de soins requis par nos réglementations provinciales? Va-t-il s'engager à tenir une enquête publique?

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Encore une fois, le député essaie de tisser une trame qui n'a rien à voir avec la réalité. Les gens d'en face doivent être contre la recherche de moyens novateurs pour soigner nos personnes âgées et améliorer les soins qui leur sont prodigués.

Je me souviens que, dans le passé, la sénatrice Brenda Robertson avait eu l'idée d'un projet pilote visant à fournir l'assurance-maladie aux personnes âgées pour leurs soins à domicile. Le projet pilote a abouti aux soins extra-muraux, que tout le monde ici appuie aujourd'hui. Si les gens d'en face craignent d'envisager des moyens afin d'améliorer les soins aux patients et la qualité de vie des personnes âgées dans les établissements et à la maison, pourquoi alors ne disent-ils pas simplement qu'ils ont tout oublié au sujet des personnes âgées...



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, L) : Si quelqu'un a peur, c'est bien le ministre et les gens du côté du gouvernement. Tenez une enquête publique et présentez les faits. Nous découvrirons ce qui se passe dans nos foyers de soins pour personnes âgées et ce qui ne tourne pas rond au sein du gouvernement actuel. Il est difficile de comprendre en quoi le premier ministre croit qu'il est acceptable de réduire les soins dans les foyers de soins et de faire des économies sur le dos des personnes les plus vulnérables de notre province. En fait, cela est honteux.

Le nombre d'inspecteurs de Développement social pour les foyers de soins est passé de cinq en 2019 à trois en 2020. Parallèlement, Développement social envisage de plus en plus de procéder dans les foyers de soins à des inspections dont la réalisation exige moins de travail. Vraiment, vraiment. Le ministre du Développement social peut-il nous indiquer les autres projets pilotes mis en oeuvre qui affecteraient les inspections dans les foyers de soins spéciaux? Comment la population du Nouveau-Brunswick peut-elle avoir confiance dans le gouvernement et le ministre actuels, ainsi que dans l'ancienne ministre?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : En ce qui concerne la réalisation des inspections, celles-ci seront faites. Les inspections seront faites, puis les résultats seront publiés en ligne. Pendant la pandémie de COVID-19, nous nous sommes efforcés par tous les moyens d'empêcher l'entrée du virus dans les foyers de soins spéciaux et les foyers de soins. Encore une fois, les résultats se sont révélés positifs par rapport à ceux d'autres provinces, mais nous ne pouvons pas relâcher nos efforts.

Monsieur le président, si le député de l'autre côté veut poser des questions au sujet du protocole d'entente — cet accord secret —, pourquoi ne s'adresse-t-il pas à l'ancienne ministre du Développement social, qui se trouve à deux pupitres de lui, car le Dr Guy Tremblay aurait dit que les travaux ont débuté lorsque celle-ci était en poste?

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : Mesdames et Messieurs les parlementaires, silence.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

LOYERS

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, une autre personne de Fredericton, une personne âgée de ma circonscription, m'a dit hier que son loyer avait beaucoup augmenté au cours de la dernière année. Elle craint que son loyer n'augmente

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

encore cette année en l'absence de mesures de contrôle des loyers et elle n'a toujours pas réussi à trouver un logement plus abordable. Il y a là un échec manifeste du marché, car des loyers modestes limitent grandement les profits potentiels liés aux nouveaux immeubles d'habitation. Le gouvernement a clairement un rôle à jouer à cet égard.

Le ministre du Développement social devrait favoriser le secteur du logement coopératif et sans but lucratif, qui n'est pas centré sur la recherche du profit, mais c'est précisément le contraire qui se produit. En juillet, les promoteurs de logements sans but lucratif ont été informés que le gouvernement provincial ne financerait plus la construction de nouveaux appartements pour laquelle du financement est versé par le gouvernement fédéral au titre du Fonds national de co-investissement pour le logement. Le ministre reviendra-t-il sur sa décision pour que son ministère puisse accroître le parc de logements coopératifs et sans but lucratif afin de répondre aux besoins pressants du Nouveau-Brunswick en matière de logement abordable?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis toujours préoccupé lorsque j'entends parler de personnes dans le contexte du logement. Bien que, pour des raisons de confidentialité, nous ne puissions pas parler de personnes précises à l'Assemblée législative, j'invite les personnes ayant des difficultés en matière de logement, celles dont les parlementaires ont entendu parler, à communiquer avec l'organisme chargé du logement pour vérifier leur admissibilité ou pour trouver une solution.

Je sais aussi que, sur le plan des mesures, le gouvernement actuel dépensera cette année 97 millions de dollars pour différentes initiatives en matière de logement dans la province. Il s'agit de construire de nouvelles unités. Il s'agit de réparer le parc existant. Il s'agit d'accorder des suppléments de loyer aux personnes en fonction de leurs salaires et autres revenus. De plus, il s'agit de fournir, au moyen d'une stratégie, des logements aux populations rurales et autochtones. Un grand nombre de mesures sont prises au chapitre du logement, et ma porte est toujours ouverte aux parlementaires qui ont des préoccupations à l'égard des gens de leur circonscription.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, je ne pense pas que le ministre comprenne. Selon des recherches menées par le Centre de politiques alternatives, 59 % des travailleurs du Nouveau-Brunswick qui sont locataires disposent de moins d'un mois d'économies à la banque. Toutefois, à ce jour, 17 % du parc d'appartements au Nouveau-Brunswick appartient à des fonds de placements immobiliers de l'extérieur de la province. Il s'agit d'entités financières conçues de manière à distribuer aux investisseurs des dividendes provenant des loyers qu'elles font payer.

Le nombre croissant de propriétés appartenant à des fonds de placements immobiliers ne favorisera pas le logement abordable, puisque la raison d'être de ces fonds est d'augmenter les dividendes versés à leurs investisseurs hors province. Le marché non réglementé ne répond pas aux besoins des gens du Nouveau-Brunswick en matière de logement

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

abordable. Voilà pourquoi le gouvernement doit adopter de nouvelles mesures législatives et prendre de nouveaux engagements financiers. Le ministre du Développement social a-t-il un plan pour répondre maintenant, et non en 2030, aux besoins en matière de logement abordable? Oui ou non?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Oui, Monsieur le président, nous avons un plan. Nous avons un plan...

(Exclamation.)

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Nous avons un plan. Il s'agit d'un plan de 10 ans d'une valeur de 300 millions de dollars, en collaboration avec le gouvernement fédéral. Nous avons un plan d'action contenant des objectifs, des échéances et des résultats établis sur une base annuelle.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, Mesdames et Messieurs les parlementaires.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Si le député me laissait la parole, je vous parlerais, Monsieur le président, de certaines de nos annonces. Nous ferons une annonce à Woodstock au sujet du logement abordable. Nous avons fait une annonce à Hampton au sujet du logement abordable. Nous avons une annonce à faire à Shediac Cape au sujet du logement abordable. Nous avons des annonces à faire en matière de logement abordable. J'ai visité la John Howard Society, qui compte 20 unités en chantier près de l'avenue Joyce, à Moncton, pour aider des gens à trouver le logement dont ils ont besoin lorsqu'ils en ont besoin.

Encore une fois, j'invite les gens à poser des questions. Voyons si nous pouvons aider ces gens lorsqu'ils en ont besoin.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

IMMUNISATION

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, nous sommes contents d'entendre que les premières doses du vaccin sont arrivées au Nouveau-Brunswick et que la vaccination est imminente. Bien entendu, un grand nombre de personnes qui travaillent en première ligne attendent toutes de se faire vacciner. Parmi l'un des groupes visés se trouvent les travailleurs paramédicaux, dont certains se sont vu donner par l'OMU une date et une heure pour recevoir le vaccin. Toutefois, on nous dit aussi qu'Ambulance Nouveau-Brunswick ne permet pas à certains des travailleurs paramédicaux de changer de quart de travail pour tenir compte de la date et de l'heure fixées. La ministre expliquerait-elle pourquoi Ambulance Nouveau-Brunswick ne se montre

Questions orales

pas plus conciliante envers certains travailleurs paramédicaux afin qu'ils reçoivent leur première dose du vaccin?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Merci, Monsieur le président. Je suis reconnaissante de la question. Pour ce qui est de fournir aujourd'hui une réponse, la question du député comporte certains éléments dont je ne suis pas au courant, mais je vous dis ceci : nous allons recevoir 1 950 doses dans la région de Miramichi. Les endroits où nous pouvons les transporter sont limités, c'est-à-dire que nous ne pouvons en fait pas les déplacer ; l'accès à ces doses sera donc limité. Voilà pourquoi nous travaillerons avec les gens de la région afin de promouvoir le vaccin et de l'administrer aux personnes qui figurent sur notre liste de groupes prioritaires. D'autres doses du vaccin arriveront. Il y aura des vaccins qui seront facilement déplaçables, prêts à être acheminés vers d'autres collectivités pour d'autres séances de vaccination. Au fil de la mise en oeuvre de nos mesures, tous les groupes prioritaires de la province seront vaccinés.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Merci, Monsieur le président. Je remercie la ministre de la réponse. Je comprends qu'elle n'a peut-être pas tous les détails sur la situation en question. Nous savons néanmoins que des travailleurs paramédicaux doivent recevoir le vaccin le 19 ou 20 décembre, mais qu'Ambulance Nouveau-Brunswick ne leur permet pas de changer de quart de travail. Je pose à la ministre la question suivante : Lorsqu'elle prendra connaissance de la situation, s'engagera-t-elle immédiatement à ce qu'Ambulance Nouveau-Brunswick accorde aux travailleurs paramédicaux le temps nécessaire le 19 ou 20 décembre pour recevoir le vaccin dont ils ont besoin?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, il ne serait pas très responsable de ma part de parler aujourd'hui au nom d'Ambulance Nouveau-Brunswick sans comprendre tous les faits. Ce que je peux promettre, c'est que tous les premiers intervenants d'Ambulance Nouveau-Brunswick et du Programme extra-mural font partie du groupe prioritaire et recevront leur vaccin très bientôt. Par ailleurs, si Ambulance Nouveau-Brunswick ne peut pas régler la question des ressources humaines — qui nous pose des difficultés tous les jours, et je sais que le député d'en face le sait —, nous devons travailler avec l'organisme pour permettre à ses employés de modifier leur quart de travail et de trouver des compromis du mieux qu'ils le peuvent. Nous ne pouvons pas avoir d'ambulances sans personnel, Monsieur le président ; donc, d'une certaine façon, je peux comprendre que des directives doivent être mises en oeuvre à cet égard.

Le tout sera fait de façon responsable et tout à fait transparente, et nous espérons que tous les premiers intervenants d'Ambulance Nouveau-Brunswick et du Programme extra-mural se feront vacciner le plus tôt possible. Merci, Monsieur le président.

[Original]

ÉCOLES

M. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Monsieur le président, ma question importante s'adresse au ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Quand les travaux majeurs de rénovation à mi-vie de la Polyvalente Louis-J.-Robichaud, à Shediac, vont-ils recommencer et se terminer? Merci, Monsieur le président.

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, merci beaucoup au député du côté de l'opposition pour sa question. Je pense que tout le monde ici, à la Chambre, connaît le calendrier et est au courant du nombre de jours prévus. À la Chambre, aujourd'hui, nous allons avoir le dépôt du budget de capital, dans lequel sont compris tous les projets du gouvernement pour la prochaine année, en ce qui concerne les routes, les écoles et les autres établissements qui sont gérés par les finances publiques de la province.

Les parlementaires du côté de l'opposition savent comment se passe le discours du budget de capital du gouvernement : C'est le ministre des Finances qui va présenter le budget de capital, et, après cela, les ministres répondront aux questions. Je suis heureux d'être ici pour partager les informations qui aideront peut-être le député d'en face à planifier une question pour demain. Merci beaucoup.

M. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Monsieur le président, ma question est bien simple. J'ai posé une question bien précise au ministre. Je lui ai demandé ce qui suit : Quand les travaux vont-ils recommencer et quand vont-ils se terminer? Selon le dernier rapport qu'a soumis la vérificatrice générale, il y a eu de l'ingérence dans les choix du positionnement des projets majeurs de rénovation à mi-vie. Ma question au ministre est simple : Quand les travaux vont-ils recommencer et quand vont-ils se terminer à la Polyvalente Louis-J.-Robichaud, à Shediac? Merci. Monsieur le président.

[Traduction]

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je remercie le député d'en face de la question. Je réponds cette fois-ci dans l'autre langue : Nous sommes tous au fait du budget de capital que présentera aujourd'hui le ministre des Finances. Nous savons que sont inclus dans ce budget les détails de plans de dépenses en capital, notamment au chapitre des travaux de rénovation et de modernisation à mi-vie, des nouvelles écoles et des nouvelles routes, soit tous les investissements que doit faire le gouvernement pour améliorer la vie des gens de la province. Le député d'en face sait aussi très bien qu'il ne faut pas diffuser de renseignements sur le budget avant que celui-ci ne soit présenté.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

À mon avis, il s'agit là d'une excellente occasion de rappeler aux parlementaires d'en face la nécessité d'instaurer un programme d'éducation civique de vaste portée dans les écoles de notre province pour que tous les gens du Nouveau-Brunswick puissent savoir comment fonctionne leur Assemblée législative. Ils seront ainsi au courant de la façon dont les éléments comme le discours du budget sont présentés et, surtout, de la façon dont l'opposition peut jouer un rôle constructif en posant des questions et en obtenant des réponses afin que nous puissions faire du bon travail pour la population de la province. Merci, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

